

Épreuve 8 : Trop injuste

Une des procédures mobilisables est :

- Estimer un temps d'éveil quotidien raisonnable (par exemple 14h).
 - Déduire un temps d'éveil annuel, soit $365 \times 14 = 5\,100$ (donc 5 000 h en ordre de grandeur).
 - Estimer un temps de présence quotidien au collège (10 h en maximisant pour un demi pensionnaire).
 - Calculer un temps maximal de présence annuel (pour les 36 semaines de 5 jours que compte l'année scolaire donc en exagérant la présence du mercredi on obtient : $36 \times 5 \times 10 = 1\,800$, que l'on peut arrondir par excès à 2 000 h annuelles.
- 2 000 h étant moins que la moitié de 5 000 h, l'affirmation est donc fausse. On aboutit à un ratio de $2/5$ soit 40 %.

Même avec des hypothèses très larges il est donc improbable de passer la moitié de son temps d'éveil au collège, sauf à dormir plus de 12h par nuit.

Pour ce type de problème, il est essentiel d'explicitier les hypothèses nécessaires à sa résolution et qu'elles soient vraisemblables. On ne cherche pas à calculer précisément, on est dans un ordre de grandeur.